



## DECLARATION A L'ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE DU 12 JUILLET 2022

Monsieur le Ministre,

Ce CSFPE doit se prononcer aujourd'hui sur un énième saupoudrage de quelques points d'indice pour la catégorie B.

Depuis 2017, les gouvernements et ministres de la fonction publique se succèdent en poursuivant la même politique salariale de tassement de la grille indiciaire.

Quelle que soit la catégorie A, B ou C, et c'est une évidence marquée sur la catégorie C, les changements d'échelon produisent des augmentations dérisoires qui remettent en cause le principe de carrière.

Pour FO, il y a urgence à améliorer la grille indiciaire. Nous parlons de revendications précises et sérieuses dans le domaine.

Nous revendiquons notamment un démarrage de la catégorie C à 120 % au-dessus du SMIC et coefficient multiplicateur de 1 à 6 entre l'indice le plus bas et le plus élevé de la grille.

Monsieur le Ministre, alors même que la revalorisation du point d'indice décidée unilatéralement par le gouvernement ne couvre même pas l'inflation de 2022, il y a à la fois urgence à rouvrir des négociations pour :

- Revaloriser à nouveau le point d'indice,
- Améliorer la grille indiciaire afin de redonner de l'attractivité à l'emploi public et du sens au principe de carrière auquel FO est viscéralement attachée !

Fait à PARIS, le 12 juillet 2022

